



académie

bulletin académique



n° **531**



du 6 juin 2011

SOMMAIRE

DIVISION DE L'ENCADREMENT, DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	
- Opérations de mutations des personnels de direction - Rentrée 2012	1
DIVISION DES EXAMENS ET DES CONCOURS	
- Avis de recrutement Adjoint Technique de recherche et formation de 2 ^{ème} classe au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille	3
DELEGATION ACADEMIQUE A LA FORMATION ET A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE	
- Recrutement de deux correspondants de bassin SAF pour les bassins de Marseille Littoral Nord et Salon-Arles-Tarascon	6
- Appel à candidatures pour les formations préparatoires au 2CA-SH des personnels du second degré titulaires - Année scolaire 2011-2012	7

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Paul de GAUDEMAR - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Martine BURDIN - Secrétaire Générale de l'Académie
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/11-531-698 du 06/06/2011

**OPERATIONS DE MUTATIONS DES PERSONNELS DE DIRECTION - RENTREE
2012**

Référence : note de service ministérielle n°2011-075 du 27 avril 2011

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction s/c de MM les Inspecteurs
d'académie, DSDEN

Affaire suivie par : Mmes GUISTETTO et JUVENAL-LAMBERT - Tel. : 04.42.91.73.71/70 Fax. :
04.42.91.70.06. Mel. : veronique.guistetto@ac-aix-marseille.fr - caroline.juvenal-lambert@ac-aix-
marseille.fr

J'appelle votre attention sur la note de service ministérielle n° 2011-075 du 27 avril 2011 publiée au bulletin officiel n° 21 du 26 mai 2011 et informant les personnels de direction désireux de participer aux opérations de mutation pour la rentrée scolaire 2012 de la possibilité de saisir, sur Internet, leur intention de participation au mouvement.

Cette procédure permettra d'établir une liste des postes susceptibles d'être vacants, qui sera publiée dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants, au moment de l'ouverture du serveur en octobre 2011.

La saisie sur Internet des intentions de mutation doit se faire sur le site <http://www.education.gouv.fr>, rubrique « concours, emplois et carrières » puis « personnels d'encadrement », **du 1er au 30 juin 2011**.

Signataire : Fabrice GERARDIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Accueil > Outils de documentation, d'information > Les textes officiels > Le Bulletin officiel > 2011 > n°21 du 26 mai 2011 > Personnels

Bulletin officiel n°21 du 26 mai 2011

Personnels

Personnels de direction

Intentions de mobilité à la rentrée 2012 - Recensement des postes susceptibles d'être vacants

NOR : MEND1113640N
note de service n° 2011-075 du 27-4-2011
MEN - DE B2-3

Texte adressé aux personnels de direction, sous couvert des rectrices et recteurs d'académie, des vice-recteurs et du chef du service de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon

Afin d'améliorer l'information des personnels de direction candidats à la mobilité à la rentrée 2012, une liste des postes susceptibles d'être vacants est portée à leur connaissance dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants.

Cette liste de postes susceptibles d'être vacants est constituée par le recueil, en amont des opérations de mutation, des intentions de participation formulées par la plupart des candidats. Les modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants et le calendrier des opérations sont les suivants :

I - Les modalités de recensement des postes

Peuvent être concernés les personnels qui, au 1er septembre 2012, auront trois ans d'ancienneté au moins sur leur poste actuel (article 22 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001).

Sont concernés obligatoirement les personnels de direction dont l'ancienneté sur le poste actuel sera de 9 ans au moins au 1er septembre 2012 et qui devront recevoir une nouvelle affectation à cette date.

Les intentions de participer à la mobilité seront saisies par internet sur le site : <http://www.education.gouv.fr> rubrique « concours, emplois et carrières » puis « personnels d'encadrement ».

II - Le calendrier

La saisie des intentions s'effectuera du 1er au 30 juin 2011. Le traitement de ces informations permettra ensuite d'informer le plus largement et le plus équitablement possible l'ensemble des candidats dès l'ouverture du serveur, en octobre 2011.

Ainsi, à la publication des postes vacants s'ajoutera simultanément celle des postes susceptibles de l'être, de sorte qu'une meilleure connaissance des possibilités de mobilité permettra à chaque candidat d'accroître ses chances d'obtenir un poste conforme à son projet professionnel.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Josette Théophile

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/11-531-1355 du 06/06/2011

AVIS DE RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE 2EME CLASSE AU RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme ROYER (chef de bureau des concours) Tel : 04 42 91 72 07 - Fax : 04 42 38 73 45 - Mme GALZY (chef de la division logistique) Tel : 04 42 91 70 34

En application de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale, des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et conformément à l'arrêté du 22 février 2011 autorisant au titre de l'année 2011 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et à l'arrêté du 18 mars 2011 fixant au titre de l'année 2011 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, est ouvert au titre de l'année 2011 dans l'Académie d'Aix Marseille un recrutement sans concours dans le corps d'adjoints techniques de recherche et de formation, Branche d'Activité Professionnelle G: « Patrimoine, logistique, prévention et restauration » – Emploi type : « opérateur logistique ».

Le poste est à pourvoir au rectorat de l'académie d'Aix Marseille à Aix en Provence

Missions :

L'agent d'entretien des locaux effectue seul, ou sous le contrôle du responsable de service, l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du rectorat

EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN

- Contrôle de l'état de propreté des locaux
- Nettoyage des locaux administratifs : passer l'aspirateur, réaliser un balayage humide, nettoyer les sanitaires.
- Tri et évacuation des déchets courants
- Décapage des revêtements de sol au mouillé ou au sec
- Protection des revêtements de sol par application d'émulsion
- Nettoyage de surfaces vitrées.
- Travaux spécifiques de nettoyage (cristalliser les marbres, décaper, remettre en état les sols...).
- Nettoyage des meubles et des accessoires.
- Entretien courant et rangement du matériel utilisé
- Lavage, repassage et petit entretien de linge, de vêtements

ACTIVITES PERIPHERIQUES

- Participation au service de restauration

COMPETENCES TECHNIQUES :

- effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter.
- maîtriser le mode d'emploi et l'usage des différents matériels.
- connaître les spécificités des différents produits d'entretien, leurs contraintes d'utilisation
- maîtriser les règles du tri sélectif

COMPETENCES TRANSVERSES :

- savoir organiser son travail en fonction de consignes orales ou écrites
- être capable d'appliquer les consignes de sécurité au travail et celles liées à l'emploi de produits ou de matériels dangereux.
- respecter la confidentialité et la discrétion requise lors de l'intervention dans des locaux occupés
- savoir rendre compte de son action et signaler les dysfonctionnements ou difficultés rencontrées
- savoir travailler en équipe et également en autonomie.

Dossiers de candidature et modalités du recrutement sans concours :

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
- La copie recto/verso de la carte d'identité

Les dossiers de candidature doivent être adressés en recommandé simple, à l'attention de Madame Nathalie CARRIERE, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie d'Aix Marseille
DIEC 2.04 à l'attention de Nathalie CARRIERE
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 01

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée **au jeudi 23 juin 2011 avant minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Le recrutement est prévu le **1er septembre 2011**. La nomination est subordonnée à un examen médical d'aptitude physique.

Le Recteur de l'Académie arrête la composition de la commission de sélection chargée d'examiner les candidatures des candidats régulièrement inscrits.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature, la commission procède à la sélection des candidats retenus pour l'audition par le jury.

La commission de sélection se réunira le **jeudi 30 juin 2011**.

Seuls les candidats retenus par la commission de sélection recevront une convocation à l'entretien.

Les entretiens des candidats retenus se dérouleront **le mardi 12 juillet 2011**.

L'audition consiste en un entretien portant sur les motivations du candidat, sa formation et, le cas échéant, sa formation professionnelle antérieure, afin d'apprécier les aptitudes du candidat à occuper l'emploi à pourvoir et sa capacité d'adaptation professionnelle.

La durée de l'entretien est fixée à 20 minutes.

A l'issue des entretiens, la commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

Conditions d'accès :

Pour être autorisés à se présenter au recrutement sans concours, les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi portant droits et obligations des fonctionnaires (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983), c'est-à-dire :

Soit posséder la nationalité française et :

- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir au bulletin n°2 de leur casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

La nomination est subordonnée à un examen médical dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique.

Soit posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France et satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique (décret n°2003-20 du 6 janvier 2003).

AUCUNE DEROGATION AUX CONDITIONS ENUMEREES CI-DESSUS N'EST ACCORDEE.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/11-531-93 du 06/06/2011

RECRUTEMENT DE DEUX CORRESPONDANTS DE BASSIN SAF POUR LES BASSINS DE MARSEILLE LITTORAL NORD ET SALON-ARLES-TARASCON

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. MOTRE - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

A l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement.

Le SAF recrute, pour les bassins de Marseille Littoral Nord et Salon-Arles-Tarascon., deux correspondants pour la formation continue.

Il s'agit de deux personnels enseignants (collège, lycée, LP) qui bénéficieraient d'une décharge partielle de service pour l'année scolaire 2011-2012 (heures postes et heures supplémentaires).

Le profil d'un correspondant de bassin pour la formation continue est le suivant :

- Connaissance du système de formation.
- Compétences en matière d'élaboration de projets.
- Compétences en matière d'animation d'équipes: écoute et communication.
- Compétences en informatique bureautique.

Les candidats adresseront une lettre de motivation et un CV au SAF, sous couvert du chef d'établissement, avant le 24 juin 2011, par fax au 04 42 93 88 98, et par courrier à l'adresse suivante :

SAF
Rectorat d'Aix-Marseille
Place Lucien Paye
13 621 Aix en Provence Cedex 1

Les candidats seront reçus pour un entretien individuel en juillet et je solliciterai bien sur votre avis et celui de Monsieur l'IA DSDEN pour ce recrutement.

Je vous demande de bien vouloir transmettre ce courrier à tous les personnels enseignants de votre établissement.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/11-531-94 du 06/06/2011

APPEL A CANDIDATURES POUR LES FORMATIONS PRÉPARATOIRES AU 2CA-SH DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ TITULAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Destinataires : Tous les personnels enseignants du second degré, titulaires

Affaire suivie par : M. MOTRE - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

La lettre DGESCO A1-1 n° 2011-0127 du 15.04.11 a pour objet le recueil des candidatures des personnels du second degré aux stages de préparation au 2 CA-SH pour l'année scolaire 2011-2012. Les personnels contractuels n'étant pas titulaires ne peuvent y accéder.

Conformément à cette lettre, les listes des candidats de l'académie sont regroupées par le Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique. Les candidats retenus après avis de la commission compétente sont informés sous couvert du chef d'établissement.

Il est rappelé que les objectifs de ce dispositif de formation s'inscrivent dans le cadre de la politique de scolarisation des élèves handicapés portée par l'ambition 2 du projet d'académie. Les chefs d'établissement doivent veiller à mobiliser les enseignants les plus engagés pour préparer cette certification. Une attention particulière sera notamment portée sur les candidatures d'enseignants dont les EPLE d'affectation comportent une ULIS ou qui désirent s'inscrire dans cette voie, ou d'enseignants dont les établissements répondent aux critères de la Charte du « réseau-Dys ».

Une réunion d'information sur les formations préparatoires et la certification, destinée aux personnels qui souhaiteraient préciser leur projet dans ce domaine, aura lieu le **mercredi 15 juin 2011 à 14 h, à l'IUFM d'Aix-en-Provence, 2 avenue Jules Isaac.**

Toutes questions éventuelles peuvent être adressées à l'adresse mail : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr

Afin de respecter les différents temps de la procédure d'établissement des listes, les dossiers de candidature toutes options confondues, seront adressés par la voie hiérarchique à l'adresse du rectorat, Service académique de la formation (SAF), à l'attention du Délégué académique DAFIP, par fax au 04 42 93 88 98 ou par courrier postal

[au plus tard le mardi 21 juin 2011](#)

PJ : Note d'information, calendrier et dossier de candidature

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

**DOSSIER DE CANDIDATURE AUX DISPOSITIFS
DE FORMATION PREPARATOIRES AU 2CA-SH**

Année scolaire 2011-2012

NOM	Prénom	NOM de jeune fille
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.
Adresse personnelle :		Date de naissance :
Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> divorcé(e)		Téléphones :
Concours Education nationale et date de titularisation : <input type="checkbox"/> Agrégation <input type="checkbox"/> CAPES <input type="checkbox"/> CAPET <input type="checkbox"/> CAPLP <input type="checkbox"/> Autres :		Adresse mail :
Diplômes :		

Etablissement d'exercice, discipline d'enseignement, adresse et téléphone :

--

Interventions prévues en 2011-2012 auprès d'élèves handicapés ou nécessitant un enseignement adapté.

	<u>Nombre d'heures par semaine</u>	<u>Nom de l'Etablissement.</u>
<input type="checkbox"/> SEGPA EREA <input type="checkbox"/> ULIS <input type="checkbox"/> Enseignement en milieu pénitentiaire <input type="checkbox"/> Enseignement en milieu hospitalier <input type="checkbox"/> Intervention auprès d'élèves handicapés dans leur établissement d'origine <input type="checkbox"/> autre (à préciser)		Préciser le nombre <u>d'élèves accueillis :</u>

Options demandées à classer par ordre de préférence :

Option D : IUFM Aix en Provence Troubles importants des fonctions cognitives	<u>N°</u> :
Option F : IUFM Aix en Provence Enseignement auprès des SEGPA	<u>N°</u> :
Option A : Formation au INSHEA de Suresnes ou à l'IUFM de Lyon Elèves sourds ou malentendants	<u>N°</u> :
Option B : Formation au INSHEA de Suresnes. Elèves aveugles ou malvoyants.	<u>N°</u> :
Option C : Formation au INSHEA de Suresnes ou à l'IUFM de Lyon Déficience motrice grave ou trouble de la santé.	<u>N°</u> :

Avis circonstancié du Chef d'établissement .

Motivations du candidat :

Aptitude à s'insérer dans une équipe pluricatégorielle :

Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :

Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes : *Voir BO spécial n° 4 du 26/02/2004.*

Date

Signature :

Cachet de l'établissement

Avis favorable

Avis défavorable

Lettre de motivation du candidat

(faire apparaître, le cas échéant , la demande d'heures d'intervention)

Certification complémentaire et formations
pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves
en situation de handicap dans le second degré

Cadre réglementaire de référence : décret et arrêté du 5 janvier 2004 parus au BO spécial n° 4 du 26 février 2004 et circulaire n°2004-026 du 10 février 2004

Année 2011-2012

I. LA CERTIFICATION

- **Le cadre général du 2CA-SH**

2 CA-SH = Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La certification est destinée aux enseignants du 2nd degré de toutes disciplines, professeurs titulaires des lycées et collèges de l'enseignement public ou privé s'engageant à travailler ou travaillant au sein d'équipes accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap, maladie, difficultés scolaires graves et persistantes).

- **Les situations de scolarisation que la formation peut accompagner (l'examen comporte différentes options)**

Option A second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants.

Option B second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants.

Option C second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant.

Option D second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Option F second degré : Enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

- **Les modalités d'organisation de l'examen**

Deux épreuves consécutives :

- Une séquence d'enseignement de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option choisie (notée sur 20 points, note \leq 5 éliminatoire). Il s'agit d'évaluer les compétences du candidat à mettre en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires, ainsi que sa capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.

Suivie d'un entretien qui doit permettre au candidat de justifier ses démarches mettant en valeur les adaptations réalisées ainsi que les modalités du travail au sein d'une équipe pluri catégorielle (interne et externe à l'établissement).

- La soutenance d'un mémoire professionnel (30 pages maximum), d'une durée de 30 minutes dont 10 de présentation. Ce mémoire doit témoigner d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie.

Les candidats déjà titulaires du 2CA SH et désireux d'obtenir le diplôme dans une autre option présentent une séquence d'enseignement de 55 minutes suivi d'un entretien.

II. LA FORMATION INITIALE

Les formations préparatoires au 2CA-SH sont organisées sur trois sites distincts.

Les formations aux options A, B et C se déroulent à l'INSHEA de SURESNES (consulter le site à l'adresse www.inshea.fr) ou, pour l'option A ou C, à l'IUFM de LYON (consulter le site à l'adresse lyon.iufm.fr)

Les formations aux options D et F se déroulent à l'IUFM d'Aix-Marseille. Pour toute information complémentaire voir le lien suivant <http://www.aix-mrs.iufm.fr/iufm/pdf/2CA-SH.pdf>

Pour des informations plus générales consulter l'espace ASH du site académique http://www.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/jcms/c_34714/handicap-et-scolarisation

Dispositions particulières

1. Un candidat ayant déjà bénéficié de la formation ou titulaire du 2CA-SH en candidature libre peut demander l'inscription à l'UF1 d'une nouvelle option en vue de passer le 2CA-SH dans cette option.
2. Les candidatures individuelles et collectives d'équipes liées au programme d'ouverture des Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) revêtent un caractère prioritaire.
3. Pour les regroupements par quinzaine, le remplacement des personnels en formation sera étudié de manière prioritaire par les services de la DIPE.
4. Les personnels enseignants dont la candidature aux formations préparatoires est retenue peuvent bénéficier d'heures d'enseignement pour des interventions en ULIS, à leur demande et en fonction des postes disponibles. L'organisation envisagée fera l'objet d'une convention de stage et de l'établissement d'un ordre de mission.

Caractéristiques des formations pour les options D et F assurées par l'IUFM d'Aix-Marseille

La formation construite autour de trois grandes unités de formation (UF) revêt un aspect « modulaire » qui doit permettre la possibilité d'intégrer des modes d'apprentissage plus adaptés aux parcours diversifiés des stagiaires, notamment par la construction progressive des nouvelles compétences professionnelles. Les unités de formation sont composées de modules qui constituent des ensembles organisés et signifiants de contenus de formation.

Une attestation de formation, qui ne se substitue pas à la certification, sera délivrée aux stagiaires qui auront suivi la totalité d'une unité de formation.

L'ensemble du parcours peut être réalisé au cours d'une seule année scolaire. Il peut aussi être organisé sur deux années, sous réserve d'un accord préalable négocié avec l'IUFM et le rectorat.

Le volume horaire global est de 150 heures de formation (auxquelles pourront s'ajouter 12 heures supplémentaires au titre de stages ou d'interventions en ULIS) réparties selon le calendrier ci-dessous :

Calendrier 2011-2012

Les 25 et 26 octobre 2011

Du 7 au 18 novembre 2011

Du 23 janvier au 4 février 2012

Du 2 au 13 avril 2012

III L’AFFECTATION POST CERTIFICATION

La possession du 2CA-SH permet d’accéder à des fonctions spécifiques sur des postes entiers ou sur des compléments de service – coordonnateur d’ULIS, en collège ou en lycée, enseignement en SEGPA, en EREA, en UPR (Postes en établissement pénitentiaire), ou en Etablissements Hospitaliers.

Les candidats devront faire acte de candidature selon les modalités définies dans le BA annuel – spécial Mouvement des personnels enseignants, d’éducation et d’orientation -.

De façon générale ces formations peuvent représenter pour les personnels qui s’y engagent une véritable occasion d’enrichissement de leurs pratiques professionnelles en direction de l’ensemble de leurs élèves, voire l’opportunité d’une évolution professionnelle du fait de l’acquisition de nouvelles connaissances et compétences.

IV. LA FORMATION CONTINUE

Des modules de formation d’initiative nationale pour les enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2 CA-SH visent à l’approfondissement et à l’actualisation de leurs compétences et de leurs connaissances. Certains de ces modules sont ouverts au CPE et aux C.O.P.

Des modules de formation continue figurant à l’offre du Plan Académique de Formation sont ouverts aux enseignants spécialisés et non spécialisés. Ces modules permettent d’assurer une formation évolutive et adaptée pour accompagner les équipes pluridisciplinaires (<http://dafip.ac-aix-marseille.fr>).